



Comment sont imposés vos intérêts de compte courant (depuis 2018) ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/09/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/09/2018

Comme beaucoup de dirigeants de sociétés, vous disposez d'un compte courant d'associé. Vous avez prévu de rémunérer ce compte courant et vous percevez, à ce titre, des intérêts. S'agissant d'un revenu, il est normalement soumis à l'impôt sur le revenu. Comment, depuis le 1er janvier 2018, et sur quelle base ?

L'imposition de vos intérêts de compte courant

Compte courant d'associé. Au moment de la création de votre société, pour aider au financement d'un investissement, pour financer la trésorerie de l'entreprise, etc., vous pouvez être amené à apporter de l'argent en compte courant. En pratique, il vous suffit de déposer les fonds correspondants sur le compte bancaire de la société et d'inscrire en comptabilité la dette que votre société a à votre égard.

Une rémunération imposable...

{ABONNEZ-VOUS}

Le paiement de l'impôt sur vos intérêts de compte courant

Un calendrier. L'imposition des revenus soumis au PFU se fait en 2 temps.

Comment ?

{ABONNEZ-VOUS}